RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
D'ILLE ET VILAINE

MAIRIE DE
MERNEL

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 035-213501752-20261019-2026_066-DE

Date de convocation 13/10/2026
Nombre de conseillers :
- En exercice : 15
- Présents : 9
- Votants : 9

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le lundi dix-neuf octobre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de Mernel, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle Anowareth, en séance publique, sous la présidence de Mme Florence RIGAUD, Maire de la commune.

Assistaient à la séance : Mmes Florence RIGAUD, Anne BRAUD, MM Pierrick PIEL, Alain CORVOISIER, Olivier LUBOWIECKI, Mme Virginie BERTHELET, M Thomas ALLAIN, Mme Nadège BEZIER et M Mathieu SIMON.

Excusés : Mme Noëlla GABILLARD, Jacqueline BRIZOUX MM Jean-Paul RIAUD, Stéphane BRIAND et Mme Nelly MICHEL.
Absente : Mme Maëlle LITWINSKI.

Secrétaire de Séance : M Mathieu SIMON.

Délibération 2026/066

Objet – APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME.

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal l'arrêté du 02 mars 2026 engageant la procédure de modification simplifiée du PLU. Cette modification simplifiée avait pour objet de supprimer un emplacement réservé.

Conformément à la délibération du conseil municipal du 7 juillet 2026 définissant les modalités de concertation, le projet de modification simplifiée du PLU a été mis à la disposition du public entre le 20 juillet et le 19 août 2026.
Cette mise à disposition a fait l'objet d'un affichage en Mairie.
Le dossier comprenait la notice de présentation, exposant les motifs et expliquant les choix retenus pour la modification simplifiée du PLU, et les pièces du PLU modifiées.
Vu l'absence de remarque des Personnes Publiques associées,
Vu l'avis favorable de l'autorité environnementale en date du 01/06/2026 sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale.
Le bilan de la concertation n'a fait apparaître aucun avis négatif des personnes publiques associées ni des habitants.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la modification simplifiée du PLU, sans modification du dossier mis à disposition du public.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L153-45 et suivants,

Vu l'arrêté du maire en date du 02 mars 2026 prescrivant la procédure de modification simplifiée du PLU de la commune de MERNEL.
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 7 juillet 2026 précisant les modalités de mise à disposition du public.

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 035-213501752-20261019-2026_066-DE

Considérant que le bilan de la mise à disposition du public est très favorable au projet et ne nécessite pas de modifier le dossier de modification simplifiée présenté,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE d'approuver la modification simplifiée du PLU telle qu'elle a été mise à la disposition du public.

Conformément aux articles R 153-20 et suivants du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération produira ses effets juridiques à compter de sa réception par le Préfet et après téléversement sur le Géoportail de l'urbanisme.

Copie certifiée conforme au
registre des délibérations,

La Maire,
Florence RIGAUD.

